



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 7 août 2025

Question écrite de Mme Anouck Saugy – Egalité et entrepreneuriat féminin – un bilan ?

Rappel

« L'autonomie économique est un levier fondamental de l'égalité entre femmes et hommes. Pourtant, les femmes restent sous-représentées dans la création d'entreprises, notamment dans les secteurs innovants et technologiques.

Sur son site internet, la Ville de Lausanne indique que "les instances de promotion économique régionales proposent une série d'aides et de récompenses aux porteurs de projets en matière d'innovation, de création ou encore de formation".

Dans ce contexte, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quels outils la Municipalité met-elle à disposition pour favoriser l'entrepreneuriat féminin ?*
- 2. Existe-t-il une coordination entre la politique d'égalité de la Ville et les dispositifs de soutien économique, afin de renforcer l'autonomie financière des femmes ?*
- 3. La Municipalité dispose-t-elle de données genrées sur les bénéficiaires lausannois de ces aides économiques ? Si oui, quels en sont les résultats ? ».*

Réponse de la Municipalité

Question 1. Quels outils la Municipalité met-elle à disposition pour favoriser l'entrepreneuriat féminin ?

En 2023, la Ville de Lausanne a apporté directement un soutien à la Fondation Pacte pour l'organisation d'un événement destiné aux femmes entrepreneuses. En 2024 et en 2025, Lausanne Région a pris le relais et a apporté son soutien à cette fondation pour proposer des rencontres dédiées à l'échange de témoignages de femmes entrepreneuses et à des ateliers pratiques sur la création et le développement d'une entreprise. Ces rencontres ont

suscité l'intérêt d'une soixantaine de participantes et ont vocation à être reconduites (<https://fondationpacte.ch/emploi/plateforme-cafe-carriere/cafe-entreprendre>).

Lausanne Région a aussi apporté son soutien à la communauté de réseautage pour femmes entrepreneuses SheLinks (<https://shelinks.ch/>). Le but de cette initiative est de développer une plateforme à usage professionnel permettant aux femmes actives ou en recherche de nouvelles opportunités en tant qu'indépendantes, de partager leurs expériences et de se rencontrer afin de créer des liens professionnels.

C'est aussi par l'intermédiaire de Lausanne Région que s'effectue la procédure pour l'octroi des soutiens financiers à titre de la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE). A noter toutefois que ces aides financières visent spécifiquement des projets liés aux domaines de l'innovation (propriété intellectuelle, certifications, moyens de production, nouveaux produits, ...) sans référence au genre des personnes.

Question 2 : Existe-t-il une coordination entre la politique d'égalité de la Ville et les dispositifs de soutien économique, afin de renforcer l'autonomie financière des femmes ?

La Ville de Lausanne cherche à apporter son soutien en fonction des opportunités et des demandes qui lui sont adressées en ce sens. A ce jour, les moyens disponibles à l'administration communale pour développer l'appui aux initiatives entrepreneuriales en général sont toutefois limités, la Municipalité œuvrant dans ce domaine par principe de subsidiarité.

L'échelle de référence reste en effet celle de la région, ce qui correspond également au dispositif d'organisation de la promotion dite endogène qui s'appuie sur la LADE. Cette dernière reconnaît explicitement comme partenaires les organismes de promotion économique (dont Lausanne Région) auxquels la loi impose la définition d'une stratégie pluriannuelle.

Question 3. La Municipalité dispose-t-elle de données genrées sur les bénéficiaires lausannois de ces aides économiques ? Si oui, quels en sont les résultats ?

A connaissance de la Municipalité, il n'y a pas actuellement de compilations étayées de données genrées en la matière. Les soutiens LADE sont en effet le plus souvent attribués à des personnes morales. Une analyse ad hoc, qui pourrait faire l'objet d'un travail de fin d'études, serait ainsi nécessaire pour consulter les informations du registre du commerce et identifier le genre des membres du conseil d'administration ou des sociétaires des entreprises bénéficiaires.

De manière plus générale, le relevé de la Statistique de la démographie des entreprises (UDEMO) de l'Office fédéral de la statistique recense le nombre d'emplois des hommes et des femmes des entreprises créées durant l'année. En moyenne sur la période 2019-2022 (en excluant 2020, année atypique de la crise sanitaire), ce relevé exhaustif indique que la part des femmes est d'environ 42 %, en Suisse et dans le canton de Vaud, et de 43 % à Lausanne. Bien que ces données ne précisent pas qui est le créateur de l'activité, ces pourcentages semblent représentatifs puisque, pour l'essentiel, il s'agit de micro-entreprises (en moyenne moins de deux emplois).

Parmi les données de la statistique publique, on peut encore citer celles de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), disponibles toutefois au mieux à l'échelle de la région lémanique (Genève, Vaud, Valais). Sans pouvoir préciser s'il s'agit de personnes ayant créé leur entreprise, cette source distingue les personnes salariées membres de la direction et celles exerçant une fonction de chef. En moyenne entre 2019 et 2024, les

femmes représentaient environ 34 % et 38 % respectivement des personnes remplissant ces rôles (32 % et 38 % à l'échelle suisse).

Considérant séparément les genres, ces parts étaient de 4 % et de 16 % chez les femmes, alors qu'elles valaient 7 % et de 23 % chez les hommes.

Enfin, les questions d'égalité et d'entrepreneuriat féminin font l'objet d'une attention grandissante et la Municipalité veillera à saisir les opportunités pour étoffer l'implication de l'administration dans ce domaine.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Anouck Saugy.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 août 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

